

Procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 19 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jack LELEGARD, Maire.

PRESENTS : Mmes Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE et Janine LETESSIER

MM. Christian BEAUQUET Michel BERTIN, Olivier LEBRUN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Patrick NIOBEY et Didier QUESNEL

ABSENTS :

Mme Sandrine MICHEL (procuration à Mme Janine LETESSIER)

Mmes Jennifer LAPIE et Andrée SANSON

M. Thierry RACINE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Philippe LETENNEUR

Budget communal

✓ **Approbation du compte de gestion et du compte administratif et 2022**

Après présentation le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 33 801.19 € et un déficit d'investissement de 179 208.00 €.

Monsieur LEBRUN, maire-adjoint, assure la présidence pendant la présentation du compte administratif 2022 lequel est adopté, à l'unanimité, par l'assemblée. Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 33 801.19 € et un déficit d'investissement de 179 208.00 €.

✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2022**

Le Maire rend compte des résultats cumulés de l'exercice 2022 aux membres du Conseil Municipal. Ces résultats communiqués par le receveur municipal font apparaître :

- dans la section de fonctionnement, un excédent de 362 683.90€
- dans la section d'investissement, un déficit de 58 914.73 €

Le Maire propose l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante :

- Report excédent de fonctionnement (compte 002) : 303 769.17 €
- Report à nouveau déficit d'investissement (compte 001) : 58 914.73 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

✓ **Vote du taux des taxes locales**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide avec 10 voix pour 1 abstention (Patrick NIOBEY), et 1 voix contre (Véronique LABICHE), de voter les taux d'imposition suivants :

- *Taxe foncière (bâti) passe du taux de 38.20 % à 39.16 %*
- *Taxe foncière (non bâti) passe du taux de 32.37 % à 33.18 %*
- *Taxe d'habitation (sur résidences secondaires) passe du taux de 8.28 % à 8.49 %*

✓ **Présentation et vote du budget primitif 2023**

Après présentation du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 707 473.17 € et en dépenses et recettes d'investissement à 187 551.63 €, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et une abstention (Monsieur BERTIN) adopte ce budget.

Budget lotissement Girard Desprairies

✓ **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022**

Après présentation le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 4 540.30 € et un excédent d'investissement de 26 293.03 €.

Monsieur LEBRUN, maire-adjoint, assure la présidence pendant la présentation du compte administratif 2022 lequel est adopté, à l'unanimité, par l'assemblée. Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 4 540.30 € et un excédent d'investissement de 26 293.03 €.

✓ **Présentation et vote du budget 2023**

Après présentation du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 55 005€, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

✓ **Questions diverses**

Néant

La séance est levée à 20 heures 30.